



Assemblée générale

Distr. limitée
4 avril 2016
Français
Original : anglais

**Conférence de révision de l'Accord
aux fins de l'application des dispositions
de la Convention sur le droit de la mer
du 10 décembre 1982 relatives à la conservation
et à la gestion des stocks de poissons
dont les déplacements s'effectuent
tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones
économiques exclusives (stocks chevauchants)
et des stocks de poissons grands migrateurs**

New York, 23-27 mai 2016

Projet d'organisation des travaux

Lignes directrices

Afin que les débats portent bien sur l'efficacité de l'Accord, les délégations sont priées d'axer leurs interventions sur les questions énoncées ci-après, qui serviront de lignes directrices¹ :

1. Quels sont les domaines sur lesquels portent les dispositions de l'Accord et les recommandations formulées à la Conférence de révision en 2006 et 2010 qui sont généralement bien appliquées, et quels sont ceux pour lesquels il faut en faire davantage?
2. Quels moyens pourraient être proposés pour renforcer le contenu et les méthodes d'application des dispositions de l'Accord?

¹ Les délégations peuvent néanmoins aborder d'autres sujets afin de compléter et d'éclairer le débat.



Programme de travail

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Lundi 23 mai		
10 heures-13 heures	Points 1 à 6	Ouverture de la reprise de la Conférence de révision; élection du Président; allocution du Secrétaire général ou de son représentant; adoption de l'ordre du jour; élection destinée à pourvoir les sièges du Bureau devenus vacants; organisation des travaux
	Point 7	Présentation du rapport sur la douzième série de consultations des États parties à l'Accord
	Point 8	Examen du rapport sur l'état du Fonds d'assistance
	Point 9	Évaluation de l'efficacité de l'Accord pour ce qui est d'assurer la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs
	Point 9 a)	Examen de la suite donnée aux recommandations liées à la conservation et à la gestion des stocks halieutiques – recommandations 18 a) à k), 19 et 20 (2006) et recommandations I a) à o) (2010) (question 1) : <ul style="list-style-type: none"> • Adoption et application de mesures • Application du principe de précaution et de l'approche écosystémique • Facteurs environnementaux ayant des répercussions sur les écosystèmes marins, y compris les effets négatifs des changements climatiques et de l'acidification des océans • Adoption de mesures compatibles • Élaboration d'outils de gestion par zone • Réduction des capacités de capture à des niveaux compatibles avec la pérennité des stocks de poissons • Suppression des subventions qui contribuent aux activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée, à la surpêche et à la surcapacité • Engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés • Collecte de données et échange d'informations • Dispositifs de gestion des données et base de données mondiales sur les statistiques de la pêche de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
15 heures-18 heures	Point 9 a) (<i>suite</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et gestion des stocks de requins • Mesures de conservation et de gestion relatives aux pêches en eaux profondes • Définition de points de référence ou de points de référence provisoires pour certains stocks • Échanges entre scientifiques et décideurs • Stratégies de reconstitution et de rétablissement des stocks • Gestion des prises accessoires • Respect des obligations incombant aux membres ou aux non-membres coopérants des organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches • Création de nouveaux organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches <p>Examen de la suite donnée aux recommandations relatives aux mécanismes de coopération internationale et aux non-membres – recommandations 32 a) à k) (2006) et recommandations II a) à h) (2010) (question 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des mandats des organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches et des mesures qu'ils prennent • Études de performance et directives fondées sur les pratiques optimales • Renforcement de la coopération entre les organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches • Participation aux organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches • Règles et procédures de prise de décisions des organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches • Création de nouveaux organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches • Application des mesures provisoires • Contrôle effectif exercé par les États du pavillon • Pêcheries des États en développement

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Mardi 24 mai		
10 heures-13 heures	Point 9 a) (<i>suite</i>)	<p>Examen de la suite donnée aux recommandations relatives au suivi, au contrôle et à la surveillance, à l'application de la réglementation et à la répression des infractions – recommandations 43 a) à o) (2006) et recommandations III a) à h) (2010) (question 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du contrôle effectif exercé sur les navires • Évaluation de la performance de l'État du pavillon • Adhésion à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et adoption de mesures du ressort de l'État du port • Contrôle sur les activités de pêche des nationaux • Renforcement des dispositifs d'application de la réglementation, de coopération et de répression des infractions des organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches • Autres dispositifs d'application de la réglementation et de répression des infractions des organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches • Réglementation relative au transbordement, au ravitaillement et aux navires de ravitaillement • Accords d'accès aux pêcheries • Mesures à caractère commercial • Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance des activités liées à la pêche • Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion et fichier mondial des navires de pêche de la FAO
15 heures-18 heures	Point 9 a) (<i>suite</i>)	<p>Examen de la suite donnée aux recommandations relatives aux États en développement et aux États non parties – recommandations 55 a) à f), 56 et 57 (2006) et recommandations IV a) à i) (2010) (question 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une plus large adhésion à l'Accord • Renforcement de la participation des États en développement aux organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec les États en développement et fourniture d'une assistance • Besoins des États en développement en matière de renforcement des capacités • Dispositifs et programmes de renforcement des capacités, y compris du Fonds d'assistance créé au titre de la partie VII de l'Accord • Populations, y compris les femmes, pratiquant une pêche à petite échelle et artisanale, et populations autochtones, dans les pays en développement • Intégration des activités de renforcement des capacités à d'autres stratégies internationales de développement
	Point 7 (<i>suite</i>)	Présentation du rapport sur la douzième série de consultations des États parties à l'Accord : examen d'autres questions : <ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail • Refus de faire supporter aux États en développement une part disproportionnée de l'effort de conservation
Mercredi 25 mai		
10 heures-13 heures	Point 9 b)	Moyens proposés pour renforcer davantage, selon que de besoin, le contenu et les méthodes d'application des dispositions de l'Accord (question 2)
15 heures-18 heures	Point 9 b) (<i>suite</i>)	Moyens proposés pour renforcer davantage, selon que de besoin, le contenu et les méthodes d'application des dispositions de l'Accord (question 2)
Jeudi 26 mai		
10 heures-13 heures	Point 10	Pouvoirs des représentants à la Conférence : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
	Point 11	Examen et adoption du document final de la reprise de la Conférence d'examen
15 heures-18 heures	Point 11 (<i>suite</i>)	Examen et adoption du document final de la reprise de la Conférence d'examen
Vendredi 27 mai		
10 heures-13 heures	Point 11 (<i>suite</i>)	Examen et adoption du document final de la reprise de la Conférence d'examen
15 heures-18 heures	Points 12 et 13	Questions diverses; clôture de la Conférence